

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 21 Novembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE THEIL dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. Benoît SIMONIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 novembre 2022

Etaient présents : Mmes BARTHELAT Valérie, BLONDIN Sabine, FERRANDON Sylvie, ROBIN Lydie, MM. MAZET Pierre, MELLOUX Olivier, ROUSSET Francis, SIMONIN Benoît, TOURRET Benoît, VOYER Denis

Excusé : M. BOULIGNAT Florian

Secrétaire : M. Denis VOYER

-----

### **TRAVAUX SUR LA VOIRIE COMMUNALE – CHOIX DE L'ENTREPRISE – PLAN DE FINANCEMENT.**

M. le Maire rappelle les travaux prévus sur les chemins suivants et la délibération du 07 Février 2022 sollicitant une subvention au Département : Les Madets : partie de la voie communale n° 13 - Les Gabets : partie de la voie communale n° 9 - La Volière : partie de la voie communale n° 3. M. le Maire présente les devis des entreprises COLAS et ADN. Le devis de l'Entreprise ADN Travaux Publics est accepté pour un montant de 50 946 € HT.

Le montant total des travaux est de 54 837,05 € HT avec les travaux de curage des fossés. Une subvention de 16 451 € HT du département est attribuée.

### **CREATION DU PROGRAMME : ACHAT D'UN MODULE BUREAU/SANITAIRE AU STADE – VIREMENT DE CREDITS**

M. le Maire rappelle la délibération du 06 Octobre 2022 dans laquelle l'acquisition de ce bien a été validée. Le conseil municipal autorise la création du programme n° 247 - ACHAT D'UN MODULE BUREAU/SANITAIRE au budget primitif 2022 avec un crédit de 14 000 €. Les crédits nécessaires sont déduits du programme n° 246 (Etude de diagnostic d'assainissement).

### **SITE CINERAIRE – COMPLEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION – VIREMENTS DE CREDITS**

M. le Maire présente un devis de l'entreprise BEAUDONNET Vincent d'un montant de 10 900 € HT pour compléter le site cinéraire avec 8 cases au colombarium et 4 cavurnes.

Le Conseil Municipal sollicite la subvention de solidarité du département pour 2023, d'un montant de 5 000 €. Les crédits nécessaires sont déduits du programme n° 246 (Etude de diagnostic d'assainissement).

### **TARIFS DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2023**

Les tarifs de la redevance sont reconduits à l'identique au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

✓ Montant de l'abonnement au service Assainissement : **75 € HT**

✓ Montant de la taxe d'assainissement : **0,90 € HT le m<sup>3</sup>** d'eau consommé

## **DISSOLUTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU 31.12.2022**

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L 123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1500 habitants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de dissoudre le Centre Communal d'Action Sociale au 31 décembre 2022, les fonctions des membres élus du CCAS prendront fin au 31.12.2022. Le budget sera transféré dans celui de la commune.

## **CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF AUX AFFAIRES SOCIALES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023**

Vu la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale au 31 décembre 2022, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un comité consultatif aux affaires sociales à compter du 1er janvier 2023 et ce jusqu'à la fin du mandat municipal en cours, composé d'élus et de personnes extérieures qualifiées, membres auparavant du CCAS. Il sera composé de M. Benoît SIMONIN, président et :

- ✓ Les élus : Mmes BARTHELAT Valérie, BLONDIN Sabine, ROBIN Lydie, M. MAZET Pierre
- ✓ Les personnes extérieures : Mmes BEGON Françoise, GAUME Françoise, ROUSSET Joseline, M. LARONDE Franck.

## **NOEL DES AGENTS 2022 – CHEQUES CADH'OC ET BON D'ACHAT :**

A l'occasion des deux derniers Noël, le conseil municipal avait attribué à chaque agent communal des chèques cadeaux d'une valeur de 200 € (170 € en chèque CADHOC et un bon cadeau de 30 € à valoir chez un commerçant de la commune). L'opération est renouvelée pour 2022.

## **BULLETIN MUNICIPAL – TARIF DES ENCARTS PUBLICITAIRES :**

Le dernier bulletin municipal a été distribué début novembre. Comme l'année précédente, il a été fait appel à des commerçants, artisans, entreprises pour insérer des encarts publicitaires dans le bulletin, ce qui permet d'alléger son coût. L'encart est maintenu à 30 €. La décision sera effective jusqu'à décision contraire.

## **SDE : ECLAIRAGE PUBLIC JUSQU'AU CIMETIERE-FINANCEMENT**

Il est décidé de prolonger l'éclairage public jusqu'au cimetière, les poteaux sont déjà existants. Un devis a été demandé au SDE qui fait apparaître un coût total de 876 € TTC dont un montant de 219 € est pris en charge par le SDE.

## **TARIFS DE LA SALLE DES MOULINS :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les tarifs de la salle considérant la hausse du coût de l'énergie (+ 20 € sur tous les tarifs). Des relevés des kilowattheures seront effectués durant l'année 2023 afin d'évaluer la consommation moyenne.

Les tarifs sont donc déterminés ainsi qu'il suit, **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023** (vaisselle et électricité comprises) :

**TARIF ETE** : Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre  
Particuliers de la commune et de LAFELINE

Week-end : **140 €** jusqu'à **50 personnes**  
**190 €** ensuite

Tarif 24 H : **80 €**

Personnes et associations extérieures :

Week-end : **250 €**

Tarif 24 H : **130 €**

**TARIF HIVER** : Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars

Particuliers de la commune et de LAFELINE

Week-end : **190 € jusqu'à 50 personnes**  
**240 € ensuite**

Tarif 24 H : **120 €**

Personnes et associations extérieures :

Week-end : **300 €**

Tarif 24 H : **170 €**

A noter que pour les tarifs « 24 H », les clés seront à rendre 24 H après la remise des clés au locataire.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**PROJET EOLIEN – ENQUETE PUBLIQUE**

M. le Maire indique que l'enquête publique du projet éolien LE THEIL-DEUX CHAISES aura lieu du jeudi 08 décembre 2022 au vendredi 13 janvier 2023. Le dossier d'enquête est déposé dans les deux mairies avec des permanences dans 13 communes du département (Le Theil : le lundi 19/12, de 10 à 12 H et le vendredi 13/01, de 15 h 30 à 17 H).

**CONSTRUCTION DE LOGEMENTS**

Un rendez-vous a été pris avec Mme JOLY afin d'étudier la possibilité qu'ALLIER HABITAT étende le parc de logements locatifs existant (5 à 7 maisons), près de la salle des Moulins.

**CORRESPONDANT INCENDIE-SECOURS**

Par arrêté, M. Pierre MAZET a été désigné correspondant Incendie-Secours.

**TEMPS DE TRAVAIL DE L'AGENT TECHNIQUE (Contrat de 35 H)**

Il avait été convenu en début de contrat que M. RAMIN Ludovic serait embauché en accomplissant 39 H sur 7 mois (avril à octobre) et 30 H sur 5 mois (novembre à mars). Considérant le travail à réaliser, il effectuera 39 H pendant toute l'année. Les heures sont et seront réglées en heures supplémentaires.

**ECLAIRAGE PUBLIC ET ILLUMINATIONS**

En raison du coût de l'énergie :

- Un arrêté sera pris avec l'arrêt de l'éclairage public entre 21 H 30 et 6 H 30 toute l'année sauf la nuit du 14 au 15 août.
- Les illuminations pour les fêtes de fin d'année seront réduites.

**ADRESSAGE**

La procédure s'achève. Les nouvelles adresses seront notifiées aux personnes concernées en décembre et l'entreprise GTR installera les panneaux de rues et numéros.

**CEREMONIE DES VŒUX**

Elle aura lieu le dimanche 15 janvier 2023 à 10 H 30 avec des remises de médailles. Il est étudié la possibilité que l'association « LE THEIL ANIMATION » organise un repas à la suite.